

OG.6, OS6-2. LES PRINCIPALES ETAPES DE L'INDEPENDANCE DU CONGO

Le mouvement d'indépendance du Congo a connu quatre principales étapes qui sont : la naissance du nationalisme au Moyen-Congo ; le Moyen-Congo sous la loi cadre ; le Congo dans la communauté franco-africaine ; l'indépendance 1960.

I- La naissance du nationalisme au Moyen-Congo

Le nationalisme est une doctrine fondée sur l'attachement passionné à la nation. Le nationalisme au Moyen-Congo se caractérise par la naissance de l'Amicalisme et des églises syncrétiques.

1°) - *L'Amicalisme*

L'Amicalisme est une association politique fondée le 17 juillet 1926 à Paris (France) par André Grénard MATSOUA, pour lutter contre la colonisation au Moyen-Congo.

2°) - *Les églises syncrétiques*

Les principales églises syncrétiques du Moyen-Congo sont :

- le Kimbanguisme, fondé en 1921 par Simon KIBANGOU ;
- le Lassysme, fondé en 1953 par Zéphirin LASSY ;

II- Le Moyen-Congo sous la loi cadre

Cette étape se caractérise par l'organigramme : territoire semi-autonome, la création des partis politiques, la mise en place du premier gouvernement congolais.

1°) - Organigramme : territoire semi-autonome

L'organigramme du Moyen Congo sous la loi cadre se présente de la manière suivante : Ministère de la France d'Outre-mer, Haut-commissaire, Chef de territoire, Chef de région, Chef de district, Chef de canton, Chef de terre, Chef de village.

2°) - *Les partis politiques*

Les partis politiques créés au Moyen-Congo sont :

- **P.P.C.** Parti Progressiste Congolais, créé par **Jean Félix TCHICAYA** es 1946 ;
- **M.S.A.** Mouvement Socialiste Africain, créé par **Jacques OPANGAUT** en 1957 ;
- **U.D.D.I.A.** Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains, créée par **Fulbert YOULOU**, en 1956

3°) - *Le premier gouvernement Congolais*

Le premier gouvernement Congolais a été mis en place en 1957 dirigé par Jacques OPANGAUT. Ce premier gouvernement était composé de dix (10) ministres.

III- Le Congo dans la communauté franco-africaine : Etat autonome.

Cette troisième étape se caractérise par le référendum de 1958 et la proclamation de la République Congo.

1°) - Le référendum de 1958

Au référendum du 28 septembre 1958, la population du Moyen-Congo devrait se prononcer sur les questions ci-après :

- *le statut quo ?*
- *la communauté franco-africaine ?*
- *l'indépendance totale ?*

Après le vote, la population du Moyen Congo vote pour un « oui » à la communauté franco-africaine à 99,33% de voix.

2°) - Proclamation de la République Congo.

Le 28 novembre 1958, la colonie du Moyen-Congo est proclamée République du Congo.

IV- 1960 : L'indépendance.

Cette dernière étape se caractérise par la négociation des accords de transfert de compétence commune, des accords de coopération et la proclamation de l'indépendance.

1°) - la négociation des accords de transfert de compétence commune et des accords de coopération

Concernant les accords de transfert des compétences communes, la France s'engage à ne plus représenter le Congo sur le plan international.

S'agissant des accords de coopération, la France s'engage d'assister le Congo dans tous les domaines.

2°) - La proclamation de l'indépendance du Congo.

Le 15 août 1960, l'indépendance du Congo est proclamée. Brazzaville devient la capitale politique et Pointe-Noire la capitale économique.

L'indépendance du Congo est le résultat d'un long processus.